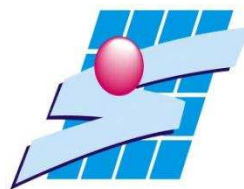


Société Interprofessionnelle de Services (SIS)

Gérant : Paul ARKER
Directeur : Gérard PACARY
Secrétariat : Francine KLEMMANN



50, Place Mazelle
57000 METZ
Tél. : 03.87.74.33.65
Fax : 03.87.74.30.15

La Société Interprofessionnelle de Services, créée en 1978 à l'initiative du MEDEF Moselle, assure le prolongement de l'activité de tous ses services lorsque l'entreprise souhaite une action approfondie et personnalisée.

La Société Interprofessionnelle de Services permet également aux entreprises de bénéficier d'un service particulier ne pouvant pas être intégré dans le cadre de l'adhésion au Groupement Patronal.

Domaines d'action de la SIS

■ Organisation

- Droit de l'Environnement
- Diagnostic social ;
- Audit de conformité en droit social ;
- Classification des emplois ;
- Politique de rémunération ;
- Projet d'entreprise ;
- Prévention des risques accidents du travail et maladies professionnelles ;
- Audit « Management Sécurité ».

■ Économie

- Diagnostic financier ;
- Statuts de sociétés commerciales ;
- Contrats commerciaux.

■ Gestion des Ressources Humaines

- Validation des acquis professionnels ;
- Aide à la décision ;
- Recrutement ;
- Évaluation ;
- Aide au reclassement ;
- Bilan de compétences ;
- Orientation professionnelle ;
- Mise en place des entretiens professionnels ;
- Assistance en cas de contentieux ;

- Élections professionnelles ;
- Gestion des compétences ;
- Diagnostic formation
- Plan de formation ;
- Évaluation des besoins en formation ;
- Tutorat en entreprise.

■ Service Social Interentreprises

- Faciliter l'adaptation réciproque des personnes et de leur milieu de travail ;
- Proposer une aide individuelle aux salariés pour prévenir ou traiter des difficultés personnelles ou professionnelles ;
- Initier des actions collectives d'information et de prévention en matière de santé et de risques sociaux divers.

■ Médecine-Conseil

- Permettre aux entreprises de pratiquer la contre-visite médicale ;
- Conseils médicaux et médico-sociaux aux entreprises et aux salariés ;
- Proposer une aide aux entreprises en matière de contentieux accidents du travail et maladies professionnelles.

■ Formation

La S.I.S. met les compétences des intervenants de l'Union Patronale à la disposition des entreprises pour organiser des sessions de formation.